

	TDS « 2002 »	TDS « XP »
Nombre d'heures en opérationnel dues par an	1313	1313
Nombre de jours dus à l'année (en déduisant les vacances)	155	155
Volume hebdomadaire maximum	36 h (43 h quand vacation complémentaire)	36 h
Durée maximum d'une vacation (hors nuit)	11 h	8 h 30
Maximum sur 7 jours glissants	aucune limite	42h

Les volumes hebdomadaires sont des temps « moyennés » : moyenne hebdomadaire du temps de travail lié au TDS. Lorsqu'il y a une vacation complémentaire, la limite de 43 h est une moyenne du temps de travail sur 7 jours. A Provence, avec la vacation complémentaire :

- le cycle actuel correspond à un peu plus de 42 h hebdomadaire.
- par contre, sur 7 jours glissants, on atteint plus 45 h ou plus sur plusieurs séquences : par exemple sur *J2 J3 Repos Repos Vac comp J1 J'2*. On obtient même 47,5 h si la vac comp est un J2.

Toujours favorable au débat d'idées, le SNCTA cherche à offrir le choix pour notre futur TdS, via une consultation individuelle. Nous souhaitons que vous puissiez l'exercer en connaissance de cause.

